

“La proposition sur le salaire minimum est historique”

Les ministres de l'Emploi des Vingt-sept ont trouvé un accord, lundi, sur la position du Conseil en vue des négociations avec le Parlement européen pour l'adoption de la directive sur le salaire minimum.

Compte tenu des grandes divergences de sensibilités des États membres concernant le salaire minimum, êtes-vous surpris de la rapidité avec laquelle ils se sont entendus?

Pierre-Yves Dermagne: On ne s'attendait pas, il y a six mois, à ce que les choses puissent évoluer aussi rapidement. La situation créée par la pandémie a permis d'accélérer le processus, de même que l'excellent travail mené par la présidence portugaise de l'Union (*au semestre dernier, NdLR*). Nous y avons contribué modestement en prenant des contacts avec les pays nordiques, à la fois avec le monde politique et les partenaires sociaux, parce que la Belgique a une histoire de la concertation sociale et de la négociation collective assez semblable à celle du Danemark et de la Suède. Nous avons tenté d'atténuer leurs craintes et leur opposition, parfois, par rapport à ce projet de directive. Nous sommes convaincus que la proposition de directive ne comporte pas de risque par rapport à nos modèles. Au contraire: c'est la première fois qu'une proposition législative européenne met l'accent sur l'importance de la négociation collective et de l'implication des partenaires sociaux.

70%

De travailleurs couverts par des négociations collectives

C'est notamment en promouvant cette méthode partout dans l'Union que la Commission veut garantir des salaires minimaux décents.

Ana Mendes Godinho: Tous les États membres s'accordent sur la nécessité d'avoir une directive, même s'ils abordent le sujet avec des perspectives et des préoccupations différentes. De plus, le Parlement européen a adopté une position intéressante à laquelle tous les groupes politiques souscrivent.

La Belgique fait partie des bons élèves européens en ce qui concerne le salaire minimum. Que changerait pour elle l'adoption de la directive?

P.-Y.D. On peut toujours faire mieux. On a obtenu cette année une avancée avec l'accord des partenaires sociaux pour augmenter le salaire minimum, ce qui a eu un impact dans d'autres secteurs, comme celui de la métallurgie, qui s'est appuyé sur l'accord interprofessionnel pour augmenter le salaire minimum sectoriel. Il est déjà prévu d'aller plus loin, puisque les partenaires sociaux ont conclu un accord avec une première phase le 1^{er} avril 2022 puis d'autres étapes pour augmenter le salaire minimum de manière constante et progressive.

La Commission ne propose pas d'instaurer un salaire minimum au niveau européen parce qu'il n'existe pas de base légale pour le faire. Sera-ce un jour possible d'aller plus loin dans ce domaine?

P.-Y.D. On est d'accord sur la nécessité d'une approche commune qui permet la convergence des systèmes de sécurité sociale et de rémunération. Bien sûr, cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais on avance vers un objectif commun, d'autant plus important à atteindre dans le cadre de la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union.

A. M. C. C'est une question de survie de l'Europe. Elle a besoin de travailleurs qui croient en elle et qui bénéficient de cadres légaux qui les protègent où qu'ils travaillent dans l'Union.

OleB

Mollie s'installe à Maastricht et veut créer 250 jobs, près de Liège

La fintech néerlandaise en forte croissance, à l'étroit à Amsterdam, veut s'étendre ailleurs en Europe.

Portée par l'explosion du commerce en ligne durant la pandémie, la start-up néerlandaise Mollie, spécialisée dans les applications de paiement numérique, a connu ces deux dernières années une croissance affolante de plus de 50% par an. C'est ce qu'a assuré à *La Libre* son directeur opérationnel (COO, chief operational officer), Julien Cordonnier, un ancien d'Uber, qui va diriger le nouveau bureau que va ouvrir l'entreprise à Maastricht. “Nous étions à l'étroit dans nos bureaux d'Amsterdam et, surtout, nous voulions nous rapprocher des marchés où nous voulons progresser, soit la France, la Belgique et l'Allemagne”, nous assure-t-il. Maastricht, ville universitaire, accueille des étudiants polyglottes, francophones – on est ici à un jet de pierre de Liège –, anglophones et germanophones, l'Allemagne est toute proche aussi.

Un cadre séduisant

Plus que d'un bureau, logé au cœur historique de la ville, propre à séduire de jeunes candidats, l'entreprise veut se doter d'un centre d'excellence, et attirer des cerveaux dans un environnement confortable. “L'objectif est de créer dans les trois à cinq ans quelque 250 postes que je considère comme étant attractifs”, explique encore Julien Cordonnier. Pour l'heure, l'équipe d'une vingtaine de personnes sur

place est installée dans un espace provisoire, l'ouverture des bureaux étant prévue pour juin de l'année prochaine. Mais le recrutement est ouvert (voir sur le site <https://mollie-jobs.com/maastricht/>). Les profils recherchés sont ceux que l'on recherche dans le domaine des fintechs. “Il y a une série de jobs à pourvoir dans le développement de ce que l'on appelle l'onboarding dans le jargon des fintechs, soit le processus permettant d'ouvrir des comptes. Avec des équipes de techniciens, de spécialistes du développement d'outils, de gestion de l'adéquation des processus aux règles en vigueur (compliance), de la gestion du risque et de la fraude.” Le principe de base de ces travaux de développement visant évidemment l'amélioration constante de l'expérience client.

Marché européen hétérogène

C'est que le marché explose, surtout dans le chef des petites et moyennes entreprises, depuis près de deux ans maintenant. “Oui, nous les avons aidées à se maintenir à flot face aux géants du commerce en ligne.

Et maintenant nous avons comme objectif de permettre aux sites, au travers de notre plateforme de paiements en ligne, d'accepter des transactions entre les systèmes de paiement hétérogènes en Europe, sachant notamment qu'en Belgique les gens utilisent généralement Bancontact, alors que ce n'est pas le cas en Allemagne...”

Mollie est déjà un acteur de poids dans ce secteur, avec, au terme du troisième tour de table, le fonds d'investissement Blackstone Growth qui a apporté 665 millions d'euros, l'opération valorisant la jeune entreprise qui occupe près de 700 personnes à 5,4 milliards d'euros.

P.V.C.

JUSTICE Le licenciement collectif de l'hôtel Steigenberger suspendu



Le licenciement collectif de 85 travailleurs au grand hôtel Steigenberger (anciennement Conrad) à Bruxelles est suspendu par le tribunal du travail de Bruxelles, rapportent nos confrères de *L'Écho*.

Les syndicats FGTB et la CSC viennent d'obtenir en justice la suspension de ce licenciement collectif.

Dans une ordonnance rendue vendredi en référé, le tribunal du travail de Bruxelles a interdit à la société Stag Belgium (qui exploite le Steigenberger) de clôturer la phase 1 de la procédure de licenciement, en cours à l'hôtel, tant que les représentants des travailleurs n'auront pas obtenu une série d'informations qu'ils demandaient depuis un certain temps. Le tribunal a ordonné une astreinte de 200 euros par jour par travailleur en cas de manquement à cette ordonnance. (Belga)

BAUWERKETS